

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 829

Rubrik: Votations du 28 septembre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 829 28 août 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:
Ernst Bollinger
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 25 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10 - 15527 - 9

Imprimerie des Arts et Métiers SA

829

Domaine public

VOTATIONS DU 28 SEPTEMBRE

Comme les betteraviers, les défenseurs de la culture attendent leur sucre

Le hasard des votations fédérales veut que soient couplés les votes sur le sucre de betterave et sur l'encouragement de la culture. Le deuxième sujet nous retient longuement car, même si l'enjeu semble peu spectaculaire, il est d'importance. Dans le dernier DP, André Gavillet décrivait les difficultés du «Message fédéral» à définir la culture. Mais il convient d'engager le débat plus à fond; il poursuit aujourd'hui sur le même sujet. La semaine prochaine, Yvette Jaggi soulignera l'importance du sponsoring, que le Parlement entend favoriser. La discussion n'est pas épuisée et nous y associerons volontiers nos lecteurs.

«T'as pas un pourcent?»

L'initiative populaire «en faveur de la culture» et le contre-projet de l'Assemblée fédérale vont, en septembre subir l'épreuve du vote (et du double non!), et entrer dans la phase simplificatrice de la discussion.

Initiative et contre-projet veulent donner une base constitutionnelle à l'encouragement de la culture par la Confédération; l'initiative demande de surcroît qu'un pourcent du budget annuel des dépenses soit affecté à la culture.

EN DEUX COLONNES SIMPLES

Le débat réducteur donnera ceci: il n'y a pas de «culture fédérale» (ce sera la base du non-non). Par surcroît d'argumentation, certains ajouteront que l'affectation d'une part du budget est contraire à la doctrine sur les finances publiques (base du non à l'initiative). Et puis, partisans et adversaires

diront encore, que certes il faut faire plus; que certes la Suisse est riche mais prosaïque et que nous devons apprendre à saluer la beauté.

Il ne saurait y avoir de culture fédérale, ou sinon elle aurait le goût détestable du français fédéral. Et pourtant, l'appartenance politique à la Suisse marque les œuvres les plus originales, comme un accent qui ne serait pas du terroir seulement. Quand on voit Dürrenmatt à l'émission mondano-littéraire d'Apostrophes, pas de doute, c'est lui le Suisse! Ou encore, en 1938, quand le Conseil fédéral justifiait, au nom de ce qu'on appelait alors la défense spirituelle, la création de Pro Helvetia, l'idée même d'une culture suisse, qui impliquait le pluralisme, la diversité, la tolérance était une réponse au racisme, à l'ethnocentrisme, à la propagande totalitaire.

Et si vous voulez entrer dans le détail, pour que le débat reste ouvert, cherchez — ça existe — les lois qui affectent à des buts précis (sociaux, routiers, lutte contre l'alcoolisme), un certain nombre de recettes, sans parler des pourcents fixes de la péréquation financière.

Si l'on refuse donc les arguments cuiller à pot, que reste-t-il? Un problème de compétence et un problème d'argent.

COMPÉTENCE

La Confédération exerce déjà une activité culturelle. Il y a un Office fédéral de la culture. On recense un musée national qui, après Zurich, s'implantera aussi à Prangins (les travaux sont en cours), une Bibliothèque nationale. La Confédération (SUITE AU VERSO...)

tion encourage le cinéma, pourvoit aux besoins de Pro Helvetia, subventionne la conservation des monuments.

La base constitutionnelle de quelques-unes de ces interventions n'est pas claire ou, comme le dit le Conseil fédéral, déficiente.

A verser au dossier de l'Etat de droit!

La Confédération intervient sans base constitutionnelle, puis invoque cette désinvolture juridique pour régulariser la situation avec forte extension de ses pouvoirs.

Si l'on admet qu'il y a une dimension nationale de la culture, la difficulté est de définir les limites juridiques d'une compétence.

DP a décrit l'étonnant parcours du Message fédéral, oscillant entre une définition de la culture, création artistique, et une définition large englobant tout ce qui constitue l'identité d'une société et d'une personne.

Après avoir donné dans la culture au sens large, le Conseil fédéral prétendait restreindre cette notion à la création artistique. Mais sa proposition de contre-projet rouvre toute grande la porte.

L'alinéa 1. à peine discuté par le Parlement prévoit que:

«Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération tient compte des besoins culturels de toutes les parties de la population, ainsi que de la diversité culturelle du pays.»

Il est commenté comme suit: «Tenir compte des besoins culturels de *toutes* les parties de la population, cela signifie assurer la protection de l'individu avec ses aspirations et intérêts personnels, tout en respectant solidairement les intérêts de la communauté.»

Est-il possible, sur un sujet qui touche à la création individuelle même d'être aussi totalement protecteur.

Quelle plaie, l'utilisation juridique de concepts globaux! Bien sûr, tout est dans tout. Bien sûr, les

découpages dans une totalité, les définitions rigoureuses, les limites méthodologiques sont, elles, abstraites; mais elles garantissent l'efficacité scientifique et politique. La création, c'est sortir du magma. Et au nom de la culture, voilà qu'on nous propose le retour à la pâte non modelée.

Quelle émulation entre les délégués à l'UNESCO, au Conseil de l'Europe! C'est à qui aura la chose la plus englobante. «Tout ce qui permet à l'individu de se situer vis-à-vis du monde, de la société et du patrimoine culturel, tout ce qui le met à même de mieux comprendre sa situation pour pouvoir éventuellement agir en vue de la modifier.»

Et le Conseil fédéral de prétendre vouloir interpréter dynamiquement une telle définition.

Les milieux de la culture, qui sont à l'origine de l'initiative parlent, en comparaison un langage qui a le mérite d'être précis. Ils énumèrent des objectifs; ils autorisent une discussion franche. Ils ne jargonent pas. Le contre-projet pâteux, même amendé par le Parlement, peut donc être renvoyé au monde de l'informe.

DOMAINES

La responsabilité culturelle de la Confédération, si on laisse de côté des domaines comme les Hautes Ecoles, la recherche, etc., touche essentiellement aux rapports entre les cultures de chaque région du pays et aux échanges entre ces cultures et celles des pays étrangers. Deux tâches constitutionnelles naturelles: le lien confédéral et les relations extérieures.

Il faut insister tout particulièrement sur ce dernier point: la pauvreté des moyens mis à disposition pour faire connaître à l'extérieur les créations suisses est attristante. Alors qu'en comparaison internationale, la densité des spectacles culturels offerts aux Suisses et aux hôtes étrangers est très forte par km² (faites, par exemple en automne, le trajet musical de Gstaad, à Montreux, Lausanne, Genève), la possibilité pour exporter (au sens large)

des livres, des films, des œuvres d'art est dérisoire. Si la Confédération jouait avec détermination son rôle de responsable des relations extérieures en y englobant la culture, les trois quarts des problèmes seraient résolus.

L'engluement d'une grande part de la politique suisse vient de ce qu'on débat en termes (toujours vagues) de compétence constitutionnelle ce qui pourrait être réglé par volonté politique.

ARGENT

Trois constats de base:

Les désirs de création artistique sont si larges qu'il y aura toujours, même dans un Etat généreux, insuffisance de moyens.

Mais, parce qu'on vit dans une société dite de loisirs, l'exigence de qualité et la demande du public est plus forte que jamais. Voir le succès «inédit» des musées, de certaines expositions. Ce facteur nouveau est déterminant.

L'encouragement à la création artistique doit partout dans le monde éviter le piège de l'académisme, y compris ses avatars de provocation dérisoire et celui des coteries.

Le Conseil fédéral n'aborde pas de front ce problème. En effet les politiques se méfient viscéralement de la culture et de l'art et délèguent ce qui souvent devrait être leur responsabilité première. Par exemple il est prévu, dans les dispositions concrètes affichées par le Message, de donner plus d'argent pour la conservation des monuments (augmentation 100%), c'est un domaine tranquille, et plus d'argent (mais une pincée) à Pro Helvetia, c'est un domaine délégué!

Qui est responsable du comité de Pro Helvetia? Même de bons initiés de la vie publique suisse ne sauront vous répondre. Nul doute, qu'en bons miliciens, le conseil de cette fondation ne se dévoue, mais dans une totale irresponsabilité et, sans circonstance exceptionnelle telle l'affaire du Centre culturel de Paris, en étant absolument coupé de l'opinion publique.

La tâche première serait non seulement de fournir plus d'argent, mais de faire de la distribution une tâche publique, ouverte, discutée, pour qu'il n'y ait pas que deux portes discrètes où frapper: les bureaux de l'administration et la salle du conseil des notables de Pro Helvetia.

Le vrai débat est là.

A G

ZÜRICH

Peu connue et mal aimée

Zurich n'est un but d'excursion qu'en temps d'exposition nationale. A part cela, le Romand qui se décide à passer quelques heures en Suisse alémanique se contente de Berne, du Palais fédéral, de la Tour de l'horloge et de la fosse aux ours. Sinon, le Romand va à Zurich muni d'une convocation pour une séance ou un cours, une invitation à se présenter pour un emploi ou le catalogue d'une exposition spécialisée.

Les Suisses alémaniques ou les Tessinois vont peut-être plus fréquemment à Zurich mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils aiment cette ville.

A Zurich, on se rend compte de la situation et on cherche des explications. Cet été, Radio 24 a consacré une longue émission de deux heures à cette question. De nombreuses personnes ont été interrogées, dont le journaliste Frank A. Meyer et le politicien Helmut Hubacher. Des éléments de réponses ont été fournis: la puissance de Zurich, la nécessité de venir à Zurich pour faire carrière, le fait que Zurich n'a probablement pas besoin de la Suisse alors que la Suisse ne peut pas se passer de Zurich.

Faut-il admettre que les Suisses n'aiment pas ce qui dépasse la moyenne? Or il est évident que Zurich dépasse la moyenne dans de nombreux domaines. La population de la ville diminue régulièrement depuis 1962 mais l'agglomération devient toujours plus vaste et atteint le million d'habitants. On ne

s'étonne donc pas d'apprendre que Thomas Wagner, maire de Zurich, vient de rencontrer les maires de Munich, de Hambourg et de Vienne pour échanger des expériences. Ils envisagent de poursuivre ces entretiens et même de publier, en automne 1987, une charte des villes européennes. L'attitude de beaucoup de Suisses à l'égard de la ville de Zurich correspond à une attitude assez semblable des autorités cantonales zurichoises à l'égard du chef-lieu. On attend de la ville des services mais on ne veut pas y participer financièrement. C'est pourquoi le taux local d'imposition, autrefois un des plus favorables du canton, est en passe de devenir un des plus élevés... et ainsi de suite.

Les Zurichois ont été invités, à l'occasion du 1^{er} août, à faire un effort pour rétablir l'harmonie. Dans un article publié par l'hebdomadaire *Züri Woche* (31.7.), la conseillère nationale socialiste Doris Morf a évoqué le problème. Son titre est éloquent: «Mais qui aime un hydrocéphale?» On ne retiendra qu'une remarque, pas encore digérée par l'auteur. Peu après son entrée au Parlement fédéral, un député romand a dit à son sujet: «Elle est zurichoise, mais assez sympa...»

En réalité, Zurich est aussi suisse que Glaris ou Obwald, mais tout y est très concentré, ce qui nous oblige à nous interroger sur nous-mêmes. Zurich c'est peut-être la Suisse de demain! CFP

Médaille d'or de la gaffe

Dès le 11 septembre, le hall du Crédit Suisse de Lausanne abritera une rétrospective des Jeux Olympiques d'hiver de l'ère moderne. A noter que l'affiche choisie comme symbole de l'exposition est — par l'effet d'une grande naïveté? — celle de 1936 à Garmisch-Partenkirchen, avec un skieur esquissant le salut nazi. Le *Spiegel* du 28 juillet dernier rappelait l'utilisation faite par Hitler des Jeux Olympiques de 1936 (été à Berlin) pour la présentation des plus athlétiques produits de la race aryenne, et cela moins d'une année après le Congrès de Nuremberg.

PARTI SOCIALISTE

Berne vaut bien une promesse

Une semaine après les «vieux», les jeunes socialistes appuyaient à leur tour les initiatives «en faveur de la culture» et «pour une formation professionnelle et un recyclage garantis». Cette identité de vues confirme l'étonnement suscité par les mots d'ordre du Comité central du Parti socialiste suisse.

Les surprenantes décisions prises le 16 août par ce mini-parlement socialiste (dont une petite moitié des membres étaient présents) sont largement dues à l'engagement inattendu de Dario Robbiani, président du Groupe parlementaire, qui a soutenu avec virulence (à défaut de conviction?) l'initiative du PSO, votée aux Chambres fédérales par l'extrême-gauche et par une seule voix socialiste, celle de la Genevoise Amélia Christinat. Explication: brouillé avec le Parti socialiste tessinois qu'il a présidé jusqu'à l'an dernier, Dario Robbiani n'a aucune chance de «remonter à Berne» aux prochaines élections nationales si le Parti socialiste autonome ne lui donne pas voix et appui. D'où le renvoi préalable de l'ascenseur. Au reste, en donnant le mot d'ordre de voter l'initiative PSO, le PSS a derechef renoué avec une tradition que l'on espérait dépassée, au moins depuis le Congrès de juin dernier: celle de cette attirance morbide pour les stratégies d'échecs. Prudemment, l'éditorialiste du bulletin alémanique *SP-INTERN* titrait après le Congrès de Lausanne: «la fin du masochisme?».

Le point d'interrogation indiquait une méfiance malheureusement fondée.